

# Communes : on serre la vis

**En Wallonie, les pouvoirs locaux qui refuseraient de viser l'équilibre risquent une lourde sanction.**

**P**as de répit pour les échevins des finances des 262 communes wallonnes : ils viennent tous de recevoir la circulaire ministérielle qui leur permettra de confectionner leur budget pour l'année 2015. Idem d'ailleurs pour les provinces.

Pourquoi si tôt ? Pour répondre aux exigences de l'U.E. en matière de finances publiques. Autrefois, les pouvoirs locaux profitaient largement de leur sacro-sainte autonomie pour présenter leurs comptes et leurs budgets selon leur bon vouloir. Plus question de cela aujourd'hui : comme l'an dernier, le ministre wallon des Pouvoirs locaux, le socialiste Paul Furlan, a décidé d'imposer un calendrier très strict aux maisons commu-

nales. Un budget provisoire doit être déposé auprès de la tutelle régionale pour le 30 septembre au plus tard, il est donc temps de s'y mettre. Le document définitif, lui, est attendu pour le 31 décembre, dernier délai. L'an dernier, les communes s'étaient soumises de bonne grâce à cet exercice très cadré qui n'était pas dans leurs habitudes. Rebelote donc cet été, avec toutefois une exigence supplémentaire : l'équilibre à l'exercice propre. Il est vivement souhaité voire recommandé pour le budget 2015 déjà.

Des communes ne pourront remplir cette obligation. Dans ce cas, elles sont priées de rédiger un plan de convergence qui visera l'équilibre à l'échéance 2017.

Celles qui ne rempliraient pas cette dernière obligation risquent gros : le refus par la Région de leur budget extraordinaire, donc leurs investissements ou leurs gros travaux.

Le ministre Furlan insiste : « Il ne s'agit pas d'envisager de sanctionner les entités qui ne parviendraient pas à atteindre l'équilibre, mais bien de viser celles qui ne font pas l'effort nécessaire pour tendre vers cet objectif. »

Il leur est demandé de s'inscrire coûte que coûte dans l'effort collectif qui doit mener à l'équilibre général des finances publiques belges, ce que leur a demandé officiellement le nouveau gouvernement PS-CDH. ■

## 180 euros maximum

**Comme l'an dernier, la circulaire Furlan fixe des limites financières pour les investissements des communes, hors dépenses courantes et ordinaires, donc. Une entité qui présente un budget à l'exercice propre à l'équilibre pourra dépenser 180 € par habitant en 2015. L'autorisation n'est plus que de 165 € pour les communes en déficit. Enfin, les communes sous plan de gestion devront se contenter de dépenser entre 100 et 150 € par habitant pour leurs chantiers.**

# Les communes sous l'étau

**WALLONIE** Si l'équilibre budgétaire n'est pas atteint en 2017, il y aura des sanctions

- ▶ La circulaire budgétaire pour 2015 transmise aux 262 maisons communales.
- ▶ L'équilibre est souhaité dès 2015. Dernière limite : 2017, sanctions à la clé sur le budget extraordinaire.

**C**'est donnant-donnant. L'annonce des cadors PS et CDH n'est pas passée inaperçue lors de la présentation de l'accord de majorité pour la Wallonie. Les pouvoirs locaux continueront à être soutenus, avec un fonds des communes qui bénéficiera d'une augmentation annuelle d'un pourcent au-delà de l'inflation, mais en échange, un message clair est adressé aux maisons communales : l'équilibre budgétaire est de rigueur.

Ces exigences ont déjà pris la forme d'une circulaire rédigée par le toujours

ministre des Pouvoirs locaux, Paul Furlan (PS). Le texte arrive ces jours-ci sur les bureaux des échevins des finances. Il s'inscrit dans la droite ligne de la circulaire de l'été 2013 et vise avant tout à imposer aux communes un rythme de travail drastique : chaque commune doit présenter un budget provisoire initial pour le 30 septembre au plus tard afin de répondre dans la foulée aux exigences de l'Institut des comptes nationaux et d'Eurostat. Le budget définitif sera bouclé pour le 31 décembre.

Allons à l'essentiel... Dès la deuxième page de cette circulaire, un principe prévaut : « Les communes doivent atteindre l'équilibre à l'exercice propre dès 2015 ». Et si ce n'est pas le cas ? « Les communes qui ne sont pas à l'équilibre à l'exercice propre doivent présenter un plan de convergence à l'autorité de tutelle. Ce plan contiendra les mesures de gestion et prévoira notamment la date estimée de retour à l'équilibre au maximum pour

2017. »

On ne plaisante pas : « L'idée de ce plan de convergence est d'imposer aux communes qui n'atteignent pas l'équilibre pour 2015 de réfléchir à moyen terme sur leur mode de fonctionnement, souligne Paul Furlan. Ceux qui refuseront d'engager cette réflexion seront frappés d'une pénalité : leur budget extraordinaire ne sera pas approuvé par la tutelle. »

Soyons précis : le gouvernement wallon n'engage pas (encore) la chasse au déficit, mais envisage de sanctionner les communes qui ne placeraient pas leurs finances sur les rails qui conduiront à l'équilibre pour 2017. Pas de plan de convergence, pas d'argent pour les grands travaux et les investissements, rien que ça.

Les consignes de 2013 avaient été bien suivies. Le 31 décembre, la Région était en possession de la quasi-totalité des 262 budgets communaux, contre une

dizaine à cette date, auparavant. Un retard aurait débouché sur une retenue sur le fonds des communes. En outre, le déficit global des pouvoirs locaux wallons avait chuté de 40 % en un an. L'appel à la rigueur avait été payant. Il faut persévérer.

#### Investissements sous surveillance

Une mesure phare de 2013 est confirmée, qui fixe des balises d'investissements strictes qui valent pour les communes et leurs entités consolidées comme les CPAS et les zones de police :

180 euros par an et par habitant pour les communes à l'équilibre, mais 165 euros pour les communes en déficit et même de 150 à 100 euros pour les communes sous plan de gestion (une entité sur trois à peu près). Des montants qui pourraient être affectés par une baisse substantielle si le plan de convergence n'est pas respecté à la lettre.

Paul Furlan considère qu'il s'agit là d'une aide à la gestion plutôt que d'une contrainte. D'une manière générale

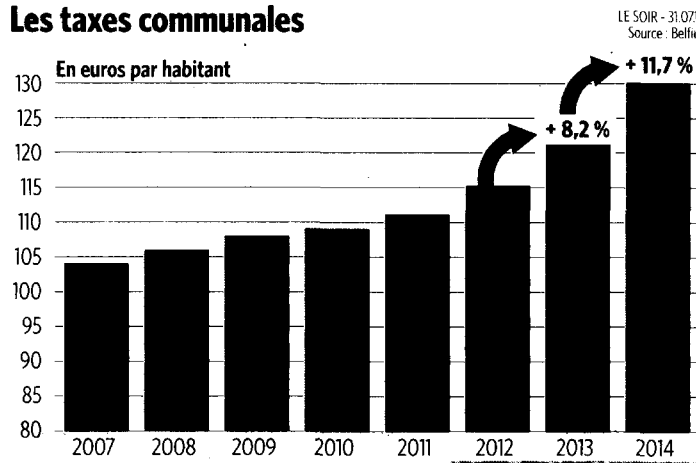
d'ailleurs, le ministre estime que les communes ont tout à gagner dans le calendrier plus structuré qu'il a mis au point : « Si les comptes communaux ne sont pas présentés dans les temps, les instances de contrôle réalisent leurs calculs sur base d'une dette présumée qui dégrade les trajectoires budgétaires. »

« Bref, conclut le Thudinien, les communes ont besoin d'instructions et d'encadrement, et parfois de sanctions pour les aider à prendre des mesures parfois difficiles. » ■

ERIC DEFFET

### CONTEXTE

#### Les taxes communales



#### Ce n'est pas terrible, mais ça pourrait être pire

L'expression est galvaudée, mais résumait en juin dernier la plus récente étude de Belfius sur les finances locales : « Les communes sont à la croisée des chemins. » En clair : ce n'est pas terrible, mais cela pourrait bien... s'aggraver. Pas terrible ? Pour maintenir leurs finances à flot, des majorités ont été contraintes de supprimer des emplois. D'autres ont opportunément bénéficié d'une fiscalité favorable ou ont fait preuve d'imagination pour activer de nouvelles taxes locales (on parle bien ici de fiscalité purement communale, soit ni l'IPP, ni le précompte immobilier). C'est

surtout vrai à Bruxelles et en Wallonie où chaque habitant paye respectivement 230 euros et 141 euros de taxes locales alors que la moyenne nationale est de 130 (hors impôts additionnels).

Conséquence chiffrée de ce qui précède : les finances locales ne se sont pas dégradées ces derniers mois, mais les difficultés structurelles persistent. On songe aux dépenses de personnel et de pensions qui grèvent de plus en plus les budgets, aux investissements qui ralentissent en raison des exigences des pouvoirs de tutelle et aux « bas de laine » qui fondent comme neige au soleil.

Mais une épée de Damoclès (l'ag-

gravation envisagée ci-dessus) pèse plus lourd que jamais. La charge des pensions des agents statutaires menace d'étouffement les caisses locales. Les transferts financiers vers les entités satellites que sont les CPAS et les zones de police pèsent de plus en plus lourd dans les budgets. Ils témoignent de relations très difficiles avec l'Etat fédéral qui laisse souvent les pouvoirs locaux se débrouiller comme ils peuvent pour appliquer des mesures prises en haut lieu. Enfin les exigences européennes à l'égard des finances publiques ne laissent plus une once de liberté aux bourgmestres et aux échevins.

Question : ça passe ou ça casse ?

E.D.

# « Un projet pour les grandes villes »

ENTRETIEN

**E**chevin des finances MR de Mons, Georges-Louis Bouchez plaide pour de nouveaux rapports entre le gouvernement wallon et les grandes villes.

## Quelle lecture faites-vous de l'accord de majorité ?

*J'attendais un chapitre fort sur les communes et je ne vois rien de révolutionnaire. Et je me pose des questions sur des mesures d'économies prises pour la Wallonie : ne plus remplacer qu'un fonctionnaire sur cinq, dans une commune comme la miennne, ce serait impossible parce que nous avons besoin de talents et de nouveaux métiers... C'est soit un effet d'annonce, soit la preuve que les fonctionnaires*

*wallons sont trop nombreux, ce que je ne veux pas croire.*

## La nouvelle circulaire budgétaire est exigeante à l'égard des communes wallonnes...

*J'ai peur d'être le « cocu magnifique » : Mons fera des efforts pour être à l'équilibre et ne recevra rien en retour. Il existe en Wallonie une prime à la mauvaise gestion : vous êtes en grande difficulté, on va vous aider, sinon débrouillez-vous. Je ne souhaite évidemment pas que Mons soit déficitaire, mais je ne veux pas non plus que ma ville prenne des mesures drastiques qui ne seraient pas envisagées ailleurs. Il faut plus de transparence, savoir où en sont*

*les autres communes, les mesures qu'elles prennent. Mais c'est impossible !*

## Vous voulez dire : travailler à livre ouvert ?

*Oui, entre les grandes villes par exemple. On n'arrête pas de nous dire qu'elles sont l'avenir de la Wallonie. Mais elles ne font l'objet d'aucun projet global. Elles cherchent surtout à prendre l'argent des voisins. Nous devons réfléchir ensemble, échanger des informations et même travailler de concert ou mettre des services en commun, pourquoi pas ? Je demande au nouveau gouvernement d'organiser des assises des grandes villes wallonnes. ■*

Propos recueillis par  
E.D.